



SLC-CSF  
( Juillet 2007 )

# Syndicat du Logement et de la Consommation

*Confédération Syndicale des Familles*

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

## Ouverture à la Concurrence du marché de l'électricité et du gaz

### INFORMATION AUX LOCATAIRES

#### Actuellement

tous vos contrats d'électricité et de gaz  
sont des contrats EDF-GDF  
à **tarifs réglementés**,  
tarifs fixés par l'Etat.

#### A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007,

suite à l'ouverture à la Concurrence du marché de l'électricité et du gaz  
pour les particuliers,

d'une part,

→ EDF\* et GDF\* ne sont plus les seuls fournisseurs  
d'électricité et de gaz,  
mais d'autres sociétés concurrentes peuvent proposer  
leurs services aux particuliers,

et d'autre part,

→ tout nouveau contrat signé avec EDF, GDF  
ou avec d'autres concurrents  
se traduira automatiquement par  
un contrat à **tarif déréglementé**,  
dit « tarif du marché ».

### ATTENTION !

**Si vous résiliez les contrats actuels EDF et GDF réglementés**  
pour signer un nouveau contrat avec EDF, GDF ou avec d'autres concurrents  
**ce nouveau contrat sera non seulement déréglementé**  
mais

**il vous sera définitivement**  
**impossible de revenir à un contrat réglementé**  
même avec EDF ou GDF.

\*Rappel : EDF et GDF sont maintenant 2 sociétés séparées.



## **Sachez également**

que dans les pays européens  
dont le marché est déjà ouvert à la concurrence,  
**les factures d'électricité ont souvent subi  
des envolées spectaculaires !**

**Aussi,**

### **ATTENTION**

**aux offres publicitaires alléchantes**

qui peuvent vous être proposées  
à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007,

**vous incitant**

**à abandonner vos contrats actuels EDF et GDF réglementés  
pour signer de nouveaux contrats d'électricité ou de gaz.**

En effet,

les nouveaux tarifs «du marché»  
**seront peut-être plus « attractifs » au départ,**

mais

**sans aucune garantie sur l'évolution des coûts à long terme...**

**Alors,**

**gare aux mauvaises surprises**

**car**

**il sera trop tard pour revenir en arrière !!!**

## **Le SLC-CSF**

**en tant qu'organisation de consommateurs,**

**ne peut donc que vous inciter à une extrême prudence  
et surtout**

**à ne pas abandonner «à la légère»  
vos contrats actuels réglementés d'électricité et de gaz.**